

## COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN AU SYNDICAT FO DE LA VILLE DE SAINT-BRIEUC ET AUX AGENTS DES ÉCOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS

La Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière vient apporter son soutien plein et entier aux agents de la ville de Saint-Brieuc engagés depuis plus d'un an et en grève depuis le 17 novembre dernier sur la situation des personnels dans les écoles et accueils de loisirs.

Le 30 novembre prochain, le syndicat appelle à nouveau à un rassemblement pour revendiquer des emplois supplémentaires. Nous invitons toutes les structures locales à venir apporter leurs soutiens.

De plus en plus d'enfants en situation de handicap, sont accueillis dans les structures. Ils nécessitent une prise en charge individualisée et spécialisée, mais les notifications de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ne sont pas mises en œuvre.

Le manque de moyen humain sur le temps périscolaire revient à abandonner les enfants qui alors se mettent en danger, se mutilent parfois, deviennent insultants et violents envers eux-mêmes, envers les autres enfants et les adultes. Pour les agents, cela se traduit par une extrême fatigue, un surmenage, du stress.

La sécurité des enfants est mise en danger, les animations et temps de restauration se déroulent dans un climat de tension.

FO se félicite de ce mouvement engagé par les agents de la ville de Saint-Brieuc et appelle toutes les structures rencontrant la même situation à engager le même combat.

Pour la Fédération, la mairie de Saint-Brieuc doit entendre les légitimes revendications des agents soutenues par le syndicat FO, afin d'assurer un service public de qualité, dans de bonnes conditions de travail.

La Fédération rappelle ici tout son soutien à l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale de France et engage toutes les structures à exprimer leurs mécontentements quand il le juge nécessaire.

Force Ouvrière rappelle que le devoir des agents de la fonction publique est aussi d'alerter, protéger, appliquer et faire appliquer la loi, quand cela est nécessaire.

Le secrétariat fédéral

Fait à Paris, le 23 novembre 2022